

Compte-rendu du Conseil Scientifique du 25 novembre 2008 par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Michelle Biget-Mainfroy, David Clarys, Fernando Copello, Pierre Damphousse, Michael Davie, Michel Le Corff, Olivier Ley.

Conseils restreints :

- Restreint aux Professeurs :

Examen des candidatures à la mutation (re-publication du poste 11 PR 0076).

Recrutement de professeurs invités sur le contingent national – 6^{ème} et 14^{ème} sections.

- Restreint aux Professeurs et HDR :

Propositions de jurys et autorisations de soutenance HDR.

- Restreint aux Maîtres de Conférences :

Examen des candidatures à la mutation (re-publication du poste 11 MCF 0168). C'est une nouvelle attribution du CS, imposée par la loi LRU : le Conseil doit donner un avis, favorable ou non, pour tout(e) candidat(e) à la mutation. L'avis est ensuite transmis au comité de sélection. Face à l'inédit, le débat est d'abord hésitant, en particulier parce que se pose la question de savoir sur quels aspects de la candidature l'avis du CS doit porter. S'agit-il de donner un avis sur les dossiers des candidats ? de considérer l'adaptation du dossier au profil établi pour le poste ? de considérer simplement la recevabilité du dossier ? Les élus UPUP-UPC font remarquer que ce dispositif, dans la logique de la LRU, vise principalement à déposséder de la procédure de recrutement les collègues qui sont d'ordinaire concernés au premier chef par celle-ci car l'avis du CS, bien que simplement consultatif, est, qu'on le veuille ou non, une forme de contrainte exercée sur les comités. Avis favorables pour les trois dossiers présentés.

Recrutement d'un ATER – 16^{ème} section.

Recrutement des chargés de cours : le document distribué montre l'importance du volume des vacations à l'Université de Tours. Plusieurs remarques sont formulées en particulier pour des vacataires qui semblent assurer un nombre d'heures excessif (jusqu'à 315 !) ou d'autres qui, étudiants de M2, peuvent avoir jusqu'à 96 heures de TD... Les élus UPUP-UPC demandent que soit revu à la baisse (par exemple 150 h éq TD) le plafond des heures données à un vacataire. L'ensemble du conseil attend des précisions concernant les anomalies précédemment évoquées.

Co-direction de thèse : depuis 2006, le CS peut accorder une dérogation à des collègues non HDR pour qu'ils dirigent des thèses. Ici, le cas est particulier : la thèse est inscrite à l'Université de Tours avec un collègue PU qui souhaite cependant qu'un collègue d'un autre établissement, non HDR mais spécialiste du

domaine concerné, puisse co-encadrer le travail de recherche. Le CS émet un avis favorable.

Conseil plénier :

Ordre du jour du conseil plénier :

Présentation de quatre projets fédératifs

1- Projet Marie Curie par D. Kerboeuf

2- Projet Fédération FELINCO par J. M. Fournier

3- Projet de PPF « Fouilles de données en région centre » par G. Venturini & A. Giacometti

4- Projet de PPF « Géométrie-Images-Communication » par H. Cardot

5- Répartition d'un reliquat de 4 mois au titre du Contingent national de l'année 2008-2009

6- Critères d'attribution de l'éméritat

7- Bourses sur critères sociaux

8- « Modèle de Statuts » pour les équipes de recherche

9- Avis sur la convention avec l'ESCEM (point non traité car relevant du CA)

10- Présentation de l'équipe Télomérase et lymphome viro-induit par D. Rasschaert

11- Questions diverses.

Le Conseil plénier s'ouvre par une intervention des élus UPUP-UPC concernant le projet de modification du statut d'enseignant-chercheur. Les élus rappellent aux membres du CS les dangers de cette réforme qui casse le statut des personnels de service public de l'enseignement supérieur, met en concurrence les collègues au lieu de privilégier leur solidarité dans leurs activités ; crée un concept d'enseignement-punition que la majorité des collègues récuse. Ils soulignent qu'une forte proportion de personnels de l'Université de Tours a signé la pétition demandant le retrait de cette réforme (<http://www.recherche-enseignement-superieur.fr/?petition=2>), appellent les collègues à renforcer le nombre de signataires (plus de 10 000) et informent que des AG se réunissent, à Tours et ailleurs, pour s'opposer à la destruction annoncée du statut d'enseignant-chercheur. En l'absence de remarques et de réaction à cette intervention, l'ordre du jour est examiné.

POINTS 1, 2, 3, 4 de l'ordre du jour.

--- Pour 2-3-4: structures reconnues par le ministère après évaluation par la DGES. Présentées pour une première démarche de financement.

--- projets 3-4: prérogatives présidentielles, non passées au CS. PPF « Fouilles de données », 42 personnes.

PPF « Géométrie-images-Communications », configuration suivant l'« ancien PRES », 160 personnes.

--- Projet 2. FELINCO. Présenté par Orléans. Inclut Tours, Orléans, Poitiers, Limoges, avec une première année à La Rochelle. Ce dernier point pose quelques problèmes car La Rochelle n'a rien à voir avec les Universités précédemment citées. M. Insingrini propose 3 000 euros de financement, ce qui est jugé insuffisant. Vote de 5 000 euros comme pour les autres PPF.

--- Pour le projet 1, il faut attendre le résultat de l'évaluation.

POINT 10 de l'ordre du jour.

C'est un projet de structure émergente sur le site de l'Université. Évaluation au ministère, pour le statut d'équipe d'accueil, quelques mois après la vague B. Bonne évaluation par l'AERES. Accord de l'ancien CS, puis réponse négative (inattendue) du ministère, car l'équipe est jugée trop petite. La priorité est de trouver une solution provisoire pour permettre à l'équipe de fonctionner. Il y a nécessité d'une reconnaissance universitaire concrète, ce qui passe par un soutien du CS. Il y a accord de l'INRA qui mettrait à disposition deux personnels (avec leur financement). L'équipe et ces deux personnels s'installeraient sur le site de Grammont.

Donc:

- officialiser une reconnaissance, donner un statut de structure émergente;
- si possible, associer un budget à cette reconnaissance.

Ce « déplacement » se justifie par (1) l'éloignement des objectifs de l'équipe de la mission de l'INRA, et (2) le soutien de l'équipe par l'ARC. Le CS vote à l'unanimité un budget de 8 000 euros, montant déterminé par une simulation avec des critères semblables à ceux d'équipes comparables.

POINT 5 de l'ordre du jour (reliquat de 4 mois ...)

Il y a quatre mois attribuables pour neuf mois demandés. Les critères retenus sont:

- l'intérêt de l'invitation pour l'équipe ;
- l'adéquation à la politique internationale du laboratoire et de l'université ;
- les retombées pour l'université et les étudiants.

Mois retenus:

- à l'unanimité, INSERM Unité 930, au titre de la section 49-04, 1 mois d'invitation d'un psychiatre de l'Université du Michigan, spécialiste de l'autisme.
- deux fois un mois pour le LMPT
 - a) au titre de la 29ème section, constituants élémentaires, un professeur de l'Université de Waterloo ;
 - b) au titre de la 26ème section. Un professeur de mathématiques japonais.
- au titre de la 22ème section pour le CESR : un professeur de musicologie de l'Université de Melbourne.

Plusieurs points de l'ordre du jour, non traités en raison du manque de temps, sont reportés au prochain conseil.